

INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU

SUJET DE RECHERCHE POUR L'EXAMEN DE SICHIDAN (7e DAN)



PROGRAMME DE FORMATION DES INSTRUCTEURS DE KARATÉ

par

GUY BOURGON

Juin 2012

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	4
1- CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE	5
2- ORIGINE ET HISTORIQUE EN BREF	6
3- PROGRAMMES DE FORMATION RECENSÉS	
3.1- Programme de la Japan Karate Association (JKA)	11
3.2- Programme de la International Shotokan Karate Federation (ISKF)	13
3.3- Programme de l'American JKA Karate Association - International (AJKA-I)	15
3.4- Programme de la International Karate Daigaku (IKD)	18
4- ANALYSE DE LA SITUATION ET PROBLÉMATIQUES	
4.1- Démarche personnelle	20
4.2- Les irritants majeurs du programme d'instructeur	23
4.3 Fragmentation et colonialisme du karaté à l'échelle mondiale	24
5- PROGRAMME DE FORMATION POUR LE XXI ^e SIÈCLE	
5.1- La méthode d'enseignement	29
5.2- L'approche didactique	33
5.3- La banque de référence	34
5.4- L'annotation des sujets de recherche	35
5.5- La certification	36
CONCLUSION	41
BIBLIOGRAPHIES ET RÉFÉRENCES	42
ANNEXES	44



Le programme de formation des instructeurs de karaté

Ce projet de recherche a pour but de présenter une réflexion afin de fournir des pistes de discussions et de suggérer des solutions à la bonification du programme de formation des instructeurs de karaté sous l'égide de la INTERNATIONAL KARATÉ DAIGAKU (IKD). Elle consiste à documenter de façon précise l'origine de départ du programme de formation des instructeurs, de faire l'analyse détaillée des certains programmes existants, de les comparer pour en dégager les constantes et les irritants et enfin, de proposer des pistes de solutions à titre de recommandation afin de proposer une vision mieux adaptée aux besoins des membres d'IKD et une approche plus orientée vers le XXI^e siècle.

PRÉAMBULE

Le sujet de recherche m'a été proposé par Shuseki Shihan Frank WOON-A-TAI lors du 39^e Camp karaté-vacances de l'Association de karaté japonais du Québec (A.K.J.Q.) en juin 2011 à Lévis-Lauzon (Québec) en recevant de lui l'invitation de me présenter en juillet prochain à l'examen pour le grade de septième DAN (Sichidan) lors de la Coupe mondial et du Camp 2012 à Toronto.

Il connaissait depuis plusieurs années certaines récriminations des gens du Québec face aux exigences du programme de formation d'instructeur de karaté à titre de stagiaire à temps partiel ou temps plein compte tenu de notre situation géographique, de nos obligations personnelles et de nos contraintes face à la langue anglaise.

Les irritants principaux ont traités à la structure de ce programme sous la direction d'ISKF ou de la JKA tant sur le contenu des sujets techniques d'enseignements (30 crédits), de la normalisation et la planification de l'enseignement technique par les instructeurs officiels, de la méthode d'enseignement, nombre de sujets de recherche (43) à compléter pour atteindre la certification et de l'obstacle majeur pour plusieurs d'entre nous québécois d'écrire les travaux de recherche dans la langue de Shakespeare.



INTRODUCTION

En guise d'introduction, je crois utile d'énoncer la raison d'existence de notre nouvelle organisation qu'est « L'INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU » qui a été créé en 2011 avec un but, une mission et des valeurs qu'elle poursuit dans un contexte de développement du karaté SHOTOKAN traditionnel à travers le XXI^e siècle en proposant de mettre une emphase sur la recherche approfondie et de l'éducation, de favoriser une plus grande accessibilité démocratique et une ouverture d'esprit aux innovations en respectant les acquis du passé par la tradition et favorise l'émergence de l'excellence du savoir dans un contexte moderne digne du XXI^e siècle.

La mission principale de « INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU » est: « D'utiliser une approche fondée sur la pratique traditionnelle et de favoriser une démarche moderne dans la recherche du meilleur niveau d'enseignement à tous les niveaux de la pratique du karaté pour tous les karatékas ». Le mot « DAIGAKU » signifie en japonais: Université / Collège. Elle propose de maintenir un haut standard d'excellence afin d'inspirer les élèves à améliorer le développement de leur caractère et les valeurs positives que sont: le respect, l'honneur et la discipline.



Shuseki Shihan FRANK WOON-A-TAI

De cette façon, la philosophie du karaté saura se fusionner et s'aligner en tenant compte de nos valeurs culturelles et de normes élevées face à l'éducation. Conserver les valeurs et la tradition du karaté SHOTOKAN traditionnel dans le XXI^e siècle est le défi lancé par Shuseki Shihan Frank WOON-A-TAI à travers sa vision afin d'être reconnu par ses pairs comme une organisation internationale de karaté reposant sur la recherche et le développement en promouvant les valeurs élevées et la tradition tout en investissant dans les communautés dans lesquels nous vivons.



1 - CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE

Dans le monde moderne d'aujourd'hui, il est essentiel que le transfert de la connaissance doit passer par l'enseignement des principes de bases, le développement et la maîtrise des habiletés. Les programmes de formation tant au collège qu'à l'université, nous préparent à assumer nos responsabilités civiles, professionnelles et familiales dans la société.

Pour ce faire les gouvernements ont mis en place des structures organisationnelles afin de planifier la formation des étudiants, d'organiser la pratique des habiletés, de diriger les apprentissages, d'évaluer les résultats et de contrôler la qualité de l'enseignement. Dans le domaine des arts martiaux, il n'y a pas à proprement dit de formation reconnu au Canada ce qui fait préjudice à ceux qui veulent exercer cette profession avec sérieux et par conséquent le public n'a pas les moyens de vérifier la compétence des instructeurs d'arts martiaux. Depuis plusieurs années, l'on se livre à beaucoup de spéculation dans ce domaine que ce soit à travers le Programme de certification des entraîneurs canadien (PNCE), de la National Karaté Association (NKA) et des autres instances nationales qui se disent aptes à former des enseignant d'arts martiaux

Au Canada pour exercer une profession libérale dans les provinces et les territoires , il y a eu la mise sur pied de corporation professionnelle qui ont obtenu des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral le mandat de régir la pratique et la formation des étudiants ou stagiaires. Dans le monde des arts martiaux, c'est un fouillis complet car il n'y a pas de reconnaissance étatique parce que les gouvernements ont d'autres priorités ailleurs et ne veulent se mêler de cette sphère d'expertise.

Dans les pages suivantes, je vous propose une brève description de l'origine du karaté, de son historique et sa période moderne, de ma démarche personnelle de formation des dernières années et de l'identification de quatre (4) programmes de formation connu à l'échelle mondiale ou Nord-américaine pour dégager les caractéristiques particulières qui les distinguent entre elles.



2- ORIGINE / HISTORIQUE en bref



BODHIDHARMA

Pour faire l'étude ou la réflexion de ce sujet, il est important de saisir l'évolution historique des arts martiaux en général. L'histoire du karaté remonte à l'origine de l'homme sur terre où il devait apprendre à se défendre contre ses ennemis naturels. L'enseignement des méthodes de combat à mains nues sont issues de l'observation des animaux ou d'anciens mouvements de gymnastique destinés à maintenir la santé. L'on retrace même dans la mythologie grecque l'existence d'une méthode similaire au karaté. Les preuves tangibles de l'existence des arts martiaux datent de 770 et 480 avant J-C dans le livre des chants « I Chin Ching » qui décrivait en abondance la vie de cette époque. Soulignons la contribution du moine bouddhiste nommé «BODHIDHARMA» également connu sous le nom japonais de «DAMURA TAISHI» auquel nous devons la méthode appelée Shaolin szu Kempo comme méthode de combat, de méditation et de philosophie auprès des moines du monastère qui en ont fait des êtres redoutables tant par leurs capacités physiques que mentales.

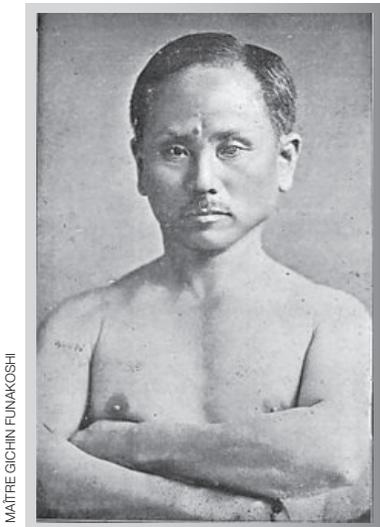


CARTE DU JAPON

La prochaine étape se fait à OKINAWA qui est l'île principale de la chaîne des îles RYUKYU. OKINAWA est un royaume indépendant située au sud du Japon. Cette terre de rencontre des cultures chinoises et japonaises est l'intermédiaire entre deux civilisations ce qui explique pourquoi OKINAWA est devenu un lieu où se sont fusionnées diverses techniques de combat. L'évolution du karaté se fait suite à deux grandes périodes de répression qui débutèrent avec l'invasion des Mongols en Chine entraînant une vive réaction de la part des seigneurs féodaux des dynasties MING (1368-1644) et TING (1644-1911).

OKINAWA est un petit royaume composé des provinces de Chûzan, Nanzan et Hokuzan qui ont été unifiées sous le règne du roi SHÔ HASHI en 1429 et plus tard sous le règne du roi SHÔ SHIN, qui dans le but d'augmenter son pouvoir et décourager ses rivaux militaires a proclamé une loi interdisant la pratique des arts martiaux et saisi toutes les armes du royaume en décrétant la possession comme un crime contre l'état. En 1609, le clan Satsuma de Kagoshima a été autorisé par le décret du Shogun TOKUGAWA d'envahir les îles RYUKYU qui interdit de nouveau le port des armes à Okinawa. Cette décision avait comme but de punir OKINAWA pour n'avoir pas fourni le matériel nécessaire lors de la guerre contre la Chine en 1592 ainsi que du fait que le Shogun TOKUGAWA craignait la force militaire du clan Satsuma et que l'aventure outre-mer serait un moyen d'apaiser les frustrations des guerriers de Shimazu.

En réponse aux envahisseurs, les Okinawaïens ont pris un vif intérêt à leurs propres techniques de combat de mains à mains ce qui produisit l'OKINAWA-TE sous trois (3) formes: le SHURI-TE, le TOMARI-TE et le NAHA-TE. La pratique et l'enseignement du karaté restèrent secrets jusqu'en 1900 où l'Okinawa-te ou To-Te (To-De) devint le style le plus systématisé. En 1902, SHINTARO OGAWA qui était un commissaire du ministère de l'éducation de la préfecture de Kagoshima recommanda d'inclure le karaté dans le programme scolaire de certaines écoles primaires de Shuri.



MAÎTRE GICHIN FUNAKOSHI

Le maître GICHIN FUNAKOSHI a débuté la pratique du combat à mains nues sous la supervision de YASUTSUNE AZATO (1827-1906) qui fut son premier professeur lorsqu'il était âgé de 11 ans et plus tard s'est avec ANKO ITOSU (1838-1915) qu'il compléta son apprentissage de l'art martial. La base de l'enseignement des arts de la main vide ou TO-TE (TO-DE) à cette époque se déroulait dans un secret complet à l'arrière de résidence, dans les jardins privés ou dans des lieux éloignés et très privés comme des cimetières ou des temples à l'écart des regards indiscrets parce qu'ils étaient interdits par la loi. La relation élève-professeur était très proche et confinée au secret total. Cet enseignement

n'était pas transmis par des écrits mais par le transfert de connaissances de bouche à oreille.



Le maître GICHIN FUNAKOSHI (1868-1957) considéré comme le père du karaté moderne est né dans une famille de samouraï et fut confié par son père dès son jeune âge à ses grands-parents maternels pour son éducation car il était de constitution plutôt fragile étant né prématurément . À l'école primaire, il devient ami avec le fils de Me AZATO et pour améliorer sa santé son père demanda à YATSUTNUNE AZATO expert en art martial de lui enseigner l'art de la main vide. Aux fils des ans et de l'entraînement en secret, sa santé d'améliora et ses habiletés se développèrent tout en complétant son éducation et il deviendra un éducateur dans le système scolaire local à OKINAWA .

À cette époque, la méthode d'enseignement formelle était basé sur un apprentissage de «un sur un» car le secret qui entourait la pratique était toujours présent à ce moment et les corrections étaient immédiates. La relation maître/élève était entière et durait une vie. La transmission se faisait de bouche à oreille et aucun écrit ne venait supporter l'enseignement car l'on craignait les représailles des autorités civiles et militaires de l'époque dû à l'interdiction officielle contre la pratique des arts martiaux.

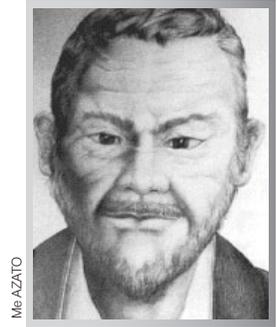


L'enseignement de groupe a débuté en 1901 avec Maître ANKO ITOSU qui a fait l'introduction du karaté dans le système scolaire public d'OKINAWA. En 1904, il systématisa l'enseignement les formes de katas nommés Pinan (Heian) 1 à 5 inspiré de mouvements provenant des katas supérieurs tel que Kanku Dai et Bassai Dai. L'on enseignait les katas Heian dans les cours d'éducation physique des écoles primaires ce qui faisait contraste avec la période du grand secret réservé à des adeptes en solo et une ouverture complète vers un enseignement de groupe. L'enseignement du karaté n'était d'ores et déjà plus pratiqué de façon secrète mais ouvertement dans des cours d'éducation physique grâce à ses valeurs éducatives et pour l'amélioration de la santé physique des jeunes

Ses deux (2) instructeurs étaient reconnus comme des chefs de file de leur école respective. Me ITOSU enseignait un style basé sur de longues techniques, des mouvements rapides qui correspondait au



physique de personnes de petites tailles et avec peu de force musculaire dont les techniques produisaient plus de mobilité et de réaction (Shorin). Quant à Me AZATO, il donnait la préférence à un style basé sur la force technique, en contraction, et des mouvements avec moins d'amplitude (Shorei).



Me FUNAKOSHI fut nommé président du SHOKUKA, l'association des arts martiaux d'OKINAWA et s'est à ce titre qu'en 1906 avec ses collègues, il fit la première démonstration publique à OKINAWA. En 1922, il fit connaître au Japon l'existence du karaté lors d'une fête sportive (First National Athletic Exhibition) qui eut lieu à Tokyo sous les auspices du Ministère de l'éducation. Cette démonstration remporta un tel succès qu'il resta à Tokyo et commença à enseigner au Meiseijuku un dortoir pour les étudiants d'OKINAWA.



Dans les années 20 et 30 quelques universités au Japon avait leur propre dojo et l'enseignement de groupe était le standard pour atteindre un plus grande auditoire. Le dojo nommé « SHOTOKAN » fut fondé en 1936 par les élèves de FUNAKOSHI. Auparavant, il enseignait dans la cour arrière des résidences d'étudiant faute de local adéquat où Maître FUNAKOSHI agissait comme concierge. Pendant les années 30, le karaté est devenu très populaire auprès des personnes provenant de toutes les couches sociales et particulièrement auprès des étudiants des collèges et des universités.

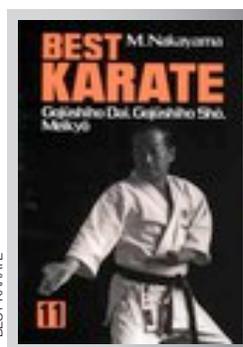
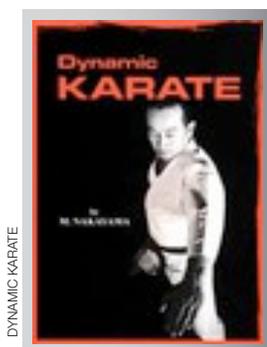


S'est alors que Me FUNAKOSHI coupa le lien avec l'origine chinoise et Okinawaïenne de son art et l'appela par la suite KARATÉ sous l'influence nationaliste japonaise vers 1929 pour faciliter la reconnaissance et la diffusion du karaté. Dans les années 40, chaque université avait son club de karaté. Après la deuxième guerre mondiale (WWII), une restriction sur la pratique des arts martiaux dura pendant 2 ans car les forces d'occupation craignaient l'esprit guerrier des japonais et en 1949, la Japan Karaté Association fut créée.

L'engouement pour la pratique du karaté et de sa grande popularité à l'échelle mondiale remonte au phénomène des années 60 et 70 où le public était plongé dans la civilisation des loisirs à la recherche de l'amélioration de la condition physique en général et de l'initiation aux techniques d'autodéfense. Le karaté étant une activité peu coûteuse, elle se pratique tout au long de l'année et ne requiert aucun équipement particulier à l'exception d'un karaté-gi. Les bénéfices physiques sont nombreux car les principaux avantages sont de développer la souplesse et la coordination; d'augmenter le tonus musculaire et d'améliorer la capacité cardio-vasculaire. Sur le plan psychique, il procure une augmentation de la capacité de concentration, un croissancement de la confiance en soi et une plus grande facilité à gérer le stress de la vie quotidienne.

Sur un plan pédagogique de l'enseignement du karaté, Me FUNAKOSHI a publié en 1922 le livre intitulé « Ryukyu Kempo Karate », qui constituait une synthèse très complète des techniques et théories de karaté

(Kihon, Kata et Kumité). En 1936, il publia le livre intitulé « Karate-do Kyohan ». Les textes modernes viennent de Maître MASATOSHI NAKAYAMA avec la parution en 1966 du livre «Dynamic Karate» et la série de 11 livres intitulé «Best Karate» éditée entre 1977 et 1989 qui sont devenus le texte de référence du karaté JKA SHOTOKAN.



3- PROGRAMMES DE FORMATION RECENSÉS

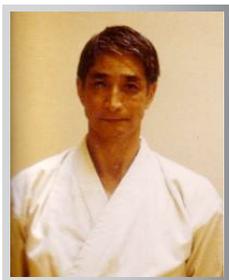
Pour faire la lumière sur les différents programmes ou écoles de formation d'instructeur de karaté, j'ai documenté quatre (4) programmes spécifiques soient ceux de la JAPAN KARATE ASSOCIATION, de l'INTERNATIONAL SHOTOKAN KARATE FEDERATION, de l'AMERICAN JKA KARATE ASSOCIATION INTERNATIONAL et de l'INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU qui ont comme objectif la formation d'instructeurs de karaté par la transmission des techniques de karaté dans le but de former des instructeurs compétents dans le respect de la tradition du karaté SHOTOKAN.

3.1- Programme de la JAPAN KARATE ASSOCIATION (JKA)



MAÎTRE MASATOSHI NAKAYAMA

La création de la JAPAN KARATE ASSOCIATION ou NIHON KARATE-DO KYOHAI date du 27 mai 1949. Dans les années 1950, les japonais ont reconnu la nécessité de former des instructeurs qualifiés pour favoriser la diffusion et améliorer les méthodes d'enseignement du karaté. C'est en 1957 que le Ministère de l'éducation reconnu la valeur éducative de l'enseignement du karaté et l'armée américaine leva l'interdit sur la pratique des arts martiaux permettant la démocratisation du karaté.



Me HIDETAKA NISHIYAMA

Selon plusieurs experts des arts martiaux, il est à ce jour le seul programme au monde qui forme des instructeurs professionnels de karaté à temps plein. Les racines de ce programme remontent à 1956 au HONBU dojo à Yotsuya à Tokyo et a été institué par Maître MASATOSHI NAKAYAMA à qui l'on crédite l'internationalisation du karaté. Il a été assisté dans cette tâche par deux personnes talentueuses et dominantes des arts martiaux soient Me Hidetaka NISHIYAMA et de Me Teruyuki OKAZAKI appuyés par plusieurs instructeur-seniors. Quant au curriculum d'enseignement, il a été rédigé par le Dr. TAKEHIKO SAKAI un éminent orthopédiste et instructeur-sénior de la JKA qui a divisé le programme en plusieurs sujets d'études et de lectures provenant de la médecine sportive à la kinésiologie.



Me TERUYUKI OKAZAKI



Le programme comme instructeur-stagiaire se déroule sur 2 ans d'études et chaque stagiaire doit avoir complété une formation universitaire dans le domaine de leur choix. Les exigences sont de détenir un grade de 2e Dan. Le programme consiste à compléter 30 cours techniques et de rédiger 43 sujets de recherche dont une recherche indépendante. Le syllabus d'enseignement nécessite des stagiaires une dévotion de temps, d'effort et d'engagement personnel par le caractère particulier des études supérieures qui est autant cérébrale que physique. Ils doivent participer sur une base de 6 jours par semaine et s'entraîner 3 heures par jour et d'assister pour 2 heures à l'enseignement d'un groupe d'élèves ainsi que d'étudier pour une période de 3 heures par jour. Pour connaître les diverses facettes et obligations de l'organisme la JAPAN KARATE ASSOCIATION, le stagiaire assume bénévolement des tâches cléricales et administratives à la demande des administrateurs au QG.

L'objectif principal consiste à préserver la cohérence du style, de garantir le respect les hauts standards techniques et d'assurer le maintien de la qualité de l'enseignement du karaté de la JAPAN KARATE ASSOCIATION à travers le monde. Le recrutement des candidats du programme d'instructeur nommé « Kenshusei » provient des diplômés des clubs universitaires du Japon qui sont recommandés pour faire partie de cette élite de karatékas qui seront ultérieurement des représentants officiels de la JKA au Japon et à travers le monde. Ce programme était ouvert à tous les pratiquants étrangers mais depuis les années 95, il semble être limiter aux japonais seulement pour des raisons assez obscures et de nature politique.

Ce programme d'instructeur certifie les candidats comme instructeur officiel, juge de compétition et d'examineur du système de Kyu et de Dan. La certification est subdivisé en quatre (4) classe soit D, C, B, et A donnant des privilèges spécifiques dans chacune des catégories. Pour les fins de ce document, je limiterai ma recherche à la certification d'instructeur qui nécessite d'avoir les pré-requis suivants:

CLASSE D

Qualifié pour enseigner dans un dojo ou à un groupe

- Détenir un grade de niveau de 2e DAN
- Être âgé de 20 ans et plus



CLASSE C

Qualifié pour enseigner au niveau régional

- Trois (3) mois après avoir obtenu le grade de 3e DAN
- Détenir une licence d'instructeur de Classe D

CLASSE B

Qualifié pour enseigner au niveau national

- Trois (3) mois après avoir obtenu le grade de 4e DAN
- Détenir une licence d'instructeur de Classe C

CLASSE A

Qualifié pour enseigner au niveau international

- Trois (3) mois après avoir obtenu le grade de 6e DAN
- Détenir la licence d'instructeur de Classe B

3.2- Programme de la INTERNATIONAL SHOTOKAN KARATÉ FEDERATION (ISKF)

Aux États-Unis, au début des années 70, seuls quelques instructeurs avaient une formation reconnue soit à travers le programme de la JAPAN KARATE ASSOCIATION ou le programme du EAST COAST modelé sur celui de la JKA. Le programme d'instructeur d'ISKF a été mis sur pied en 1981. Ce programme de formation d'instructeur a été institué par Shihan TERUYUKI OKAZAKI 10e DAN dans le but d'encourager plus d'étudiants à devenir instructeur de karaté et promouvoir la pratique traditionnelle du karaté-do. Ce programme a comme but de continuer le transfert de connaissance et de maintenir une continuité tant sur les aspects physiques, mentaux et spirituels du karaté SHOTOKAN traditionnel.



Shihan TERUYUKI OKAZAKI



Pour être éligible à ce programme, le candidat doit être âgé de 22 ans, posséder un niveau technique de 2e DAN et d'avoir de haute habileté tant au niveau personnel qu'au niveau du karaté. Le candidat ayant atteint ses critères doit également être approuvé par son directeur régional. Le programme peut être suivi de 2 façons: à temps partiel ou à temps plein.

Le programme à temps complet nécessite un entraînement de six (6) jours par semaine qui était à ses débuts accessible à Philadelphie, à la Nouvelle-Orléans, à Denver, à Phoenix et à Corral Spring (Fl). Chaque jour est divisé en 3 heures d'entraînement de karaté, de 2 heures d'apprentissage pratique pour l'enseignement, et de 3 heures d'étude académique. Pendant cette période qui dure 2 ans, les candidats sont encouragés à travailler à des tâches cléricales et administratives. La certification d'instructeur est divisée en 4 catégories soit la classe D, C, B et A donnant des privilèges différents selon la licence obtenue.

Le programme à temps partiel comporte le même curriculum toutefois la durée est plus longue et plus flexible pour compléter les exigences de la formation. Les stagiaires à temps partiel sont requis de compléter 3 heures d'enseignement pratique par semaine. Tous les stagiaires sont obligés d'arbitrer au moins 3 compétitions sportives par année.

Les exigences techniques comprennent l'obligation de compléter 30 cours variant des positions de bases à la psychologie de l'entraînement pour accumuler 150 unités. Chaque cours technique comprend des sujets sur les techniques de base (kihon), de forme (kata) et de combat (kumité). Préalablement à l'examen final, le stagiaire doit rédiger une série de 43 sujets de recherche sur divers sujets variant de « Les conditions nécessaires pour les positions de bases entre accord avec les principes de la dynamique» jusqu'à « L'état psychologie et ses effets sur les techniques» qui sera remis dans un dossier final de présentation qui vaut 150 unités.

Vous trouverez en Annexe 1 la liste des sujets techniques et de recherche selon le syllabus d'enseignement.



Les sujets académiques requis équivalent aux études générales pour une personne désirant obtenir une certification en éducation physique. Les cours essentiels sont les suivants:

- Cours d'introduction à l'éducation physique;
- Cours sur la psychologie de l'éducation physique;
- Cours sur l'organisation et l'arbitrage de compétitions sportives;
- Cours sur l'organisation et la gestion d'un club sportif;
- Cours sur la kinésiologie (principe mécaniques et anatomiques du mouvement du corps);
- Cours sur l'histoire du développement du karaté;

Afin de graduer du programme le stagiaire doit obtenir le niveau de ceinture noire 3e DAN et détenir la licence de juge de classe C et posséder une certification en réanimation cardio-pulmonaire (CPR). Le stagiaire doit participé à temps complet à deux (2) Camps des Maîtres d'ISKF situé dans la région de Philadelphie.

3.3- Programme de l'« AMERICAN JKA KARATE ASSOCIATION-INTERNATIONAL »(AJKA-I)



Le programme de la AJKA-I est conçu dans le but d'encourager la formation d'instructeurs de karaté pour le développement de l'association et de les aider à développer des habiletés interpersonnels, l'enseignement de cours, la motivation et de guider dans la recherche à approfondir l'art du karaté-do SHOTOKAN. Le chef-instructeur de l'AJKA-I en Amérique du Nord est Sensei Edsmond OTIS, 7e DAN. Le programme est conçu afin d'acquérir des notions scientifiques, techniques et des habiletés bio-mécaniques; de procurer des connaissances philosophiques et des habiletés interpersonnelles pour entraîner, instruire et motiver des élèves de tous âges dans un contexte contemporain.

Le programme est d'une durée de 2 à 3 ans. Les cours se déroulent à toutes les 6 semaines et lors d'événements spéciaux comme les camps ou les cliniques spéciales. Chaque cours a une durée de 4 à 5 heures. Après avoir complété le programme d'étude complet, les participants se verront attribués la licence d'instructeur,



d'examineur et de juges en relation avec leur grade actuel et le nombre d'années d'expérience qu'ils cumulent dans la pratique du karaté.

Pour participer à ce programme le candidat doit détenir son grade de 1er DAN ou plus, doit être âgé de 18 ans et avoir terminé son niveau d'étude secondaire ainsi que de démontrer un intérêt élevé pour devenir instructeur de karaté. Le syllabus d'entraînement comprend divers sujets techniques reliés à l'enseignement du karaté et des sujets académiques nécessitant des recherches sur les techniques de karaté, la philosophie et l'histoire du karaté ainsi que sur les principes d'éducation physique. Un troisième aspect concerne la gestion organisationnelle d'un club (dojo) et le rôle d'instructeur de karaté.

Ce syllabus de cours comprend 26 modules de cours théoriques et pratiques avec 3 composantes distinctes soient:

- Le thème et les principes de bases (Kihon), la forme (Kata) et le combat (Kumité);
- Chaque module est associé à un des 43 sujets de recherches dont une recherche indépendante;
- De plus, pour être licencié, il faut obtenir une certification en réanimation cardio-pulmonaire (CPR), le niveau 1 de secouriste de la Croix Rouge et le traitement des blessures sportives.

Vous trouverez à l'Annexe 2, le contenu de chaque module d'enseignement et la liste des sujets de recherche qui ont comme particularité un processus où on lie le programme théorique à la pratique avec un support à la rédaction des sujets de recherche associé à chaque module. Ce programme s'inspire des grandes lignes émises par JKA et ISKF dans le choix de l'éventail des cours techniques et des recherches académiques.

Les candidats sont admis au programme sur la base de leur intérêt et leur potentiel pour se développer à être des instructeurs de karaté qualifiés. Le programme est établi selon le temps acquis à l'entraînement, le niveau technique accompli et la performance d'enseignement dans son propre club (dojo) de karaté.



Les licences existantes sont au nombre de six (6) classes soient:

1 Non-classés

- Se définissant comme des candidats ne répondant aux critères de bases mais ayant un grade minimum de 1er Kyu qui assistent sur une base régulière ou sont identifiés comme des personnes ayant un potentiel pour devenir éventuellement un instructeur licencié.

2 Le stagiaire-instructeur (Classe E)

- Doit détenir un grade de 1er DAN ou +
- Assiste un responsable de dojo pour une durée de 6 mois

3 L'instructeur-associé (Classe D)

- Doit détenir un grade de 2e DAN et +
- Assiste un responsable de dojo pour une période d'un (1) an minimum; ou agit comme responsable de dojo sous la responsabilité d'un instructeur qualifié

4 L'instructeur certifié (Classe C)

- Doit détenir un grade de 3e DAN et +
- Enseigne sous la supervision d'un instructeur sénior pour un minimum d'un 1 an ou agit comme responsable de dojo sous la supervision d'un instructeur sénior pour une durée d'un (1) an minimum.

5 L'instructeur sénior (Classe B)

- Détenir un grade de 4e DAN et +;
- Enseigne dans un dojo pour une durée de trois (3) ans minimum;

6 L'instructeur officiel (Classe A)

- Le statut d'instructeur officiel est obtenu après avoir complété le programme officiel de développement des ceintures noires et le programme d'instructeur-stagiaire ou son équivalent.



3.4- Programme de formation de l'INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU (IKD)



Shuseki Shihan FRANK WOON-A-TAI

Les objectifs du programme d'instructeurs d'IKD sont de fournir aux stagiaires un entraînement spécifique pour devenir des instructeurs possédant d'excellentes formes techniques; de compléter le grade de 3e DAN et +. ainsi qu'une licence de juge. Le chef-instructeur d'IKD est Shuseki Shihan Frank WOON-A-TAI, 8e DAN qui dirige ce programme dans les régions et particulièrement au Ontario Karate College et au Caribbean Karate College.

Le programme repose sur les principes et les méthodes d'entraînement pour les débutants du 9e Kyu jusqu'aux grades supérieurs comprenant les méthodes d'examen et d'évaluation des élèves.

Les pré-requis pour adhérer au programme d'instructeur (Kenshusei) consistent à :

- Etre âgé de 18 ans et +;
- Détenir un grade de 2e DAN;
- Posséder une licence de juge D;
- Réussir un examen pratique d'entrée;
- Avoir une référence écrite sur sa personnalité et son caractère par son directeur-régional.

Le programme exige pour obtenir par exemple une certification de licence D3 et D4 d'assister séminaire du Camp d'été international ; d'avoir compléter 10 crédits techniques et d'avoir compléter par écrit 10 sujets de recherche; d'avoir obtenu son grade de 3e DAN; de posséder sa licence de juge de niveau C; et de détenir une carte valide de réanimation cardio-respiratoire (CPR).



Le syllabus de sujets de recherche est similaire à ceux déjà énumérés dans le programme de la JKA, ISKF et AJKA-I soit 43 sujets de recherches incluant une recherche indépendante et de 30 crédits théoriques et techniques détaillant le thème du cours et les habiletés particulières pour les examens de kyu; les formes (kata) et le combat (kumité); et complémentaire les sujets variés sur les principes d'enseignement et de bio-mécanique.

Vous trouverez en Annexe 3, le syllabus technique de 30 cours et la liste des sujets (43) de recherche proposé par IKD. À l'étude des sujets mis au programme d'enseignement, on perçoit un effort réel afin d'introduire dans le syllabus de cours un lien entre la théorie et la pratique. Le programme technique est subdivisé en 30 cours mettant l'emphase sur les exigences du syllabus d'examen, sur l'application des formes (katas) traditionnelles et on ajoute l'application pratique du kata bunkai. Dans la section traitant des formes de combat (Kumite), on perçoit une variation palpable sur les mouvements en déplacement linéaire et angulaire.

Quatre (4) classes d'instructeurs, de juge et d'examineur sont existantes D, C, B et A. donnant des privilèges pour l'enseignement au niveau local, régional, national et international. Les qualifications d'instructeurs/examineurs permettent d'évaluer les candidats comme suit:

- 1 instructeur/ examineur Classe D (3e DAN) est autorisé pour le niveau 9e à 6e Kyu
- 1 instructeur/ examineur Classe D (4e DAN) est autorisé pour le niveau 9e à 1er Kyu
- 1 instructeur/ examineur Classe C (5e DAN) est autorisé du niveau 9e kyu à 1er DAN
- 1 instructeur/ examineur Classe B (6e DAN) est autorisé du niveau 9e Kyu à 2e DAN
- 1 instructeur/ examineur Classe A (7e DAN) est autorisé du niveau 9e Kyu à 3e DAN

Pour les niveaux d'examen de DAN supérieurs, il faut une combinaison de qualification et un nombre minimum d'instructeurs/examineurs pour être valide comme suit:

- 2 instructeurs/ examineurs Classe A (7e DAN) sont autorisés pour le grade de 4e DAN
- L'instructeur-chef ou le vice chef-instructeur est autorisé pour le grade de 5e DAN
- L'instructeur-chef ou 2 vice chef-instructeurs sont autorisés pour le grade de 6e DAN
- L'instructeur-chef et 1 vice chef-instructeur sont autorisés pour le grade de 7e DAN
- L'instructeur-chef et 2 vice chef-instructeurs sont autorisés pour le grade de 8e DAN
- Par résolution du Shihankai et des directeurs d'IKD sont autorisés pour les grades de 9e et 10e DAN



4- ANALYSE DE LA SITUATION ET PROBLÉMATIQUES

Pour clarifier mon point de vue sur la situation des programmes de formation d'instructeurs disponibles, j'ai basé ma réflexion sur ma démarche personnelle et sur mes observations durant la période où j'ai été inscrit au programme du « ISKF INSTRUCTOR TRAINEE INSTITUTE », et de mon implication au sein du Comité technique et pédagogique (CTP) au Québec.

La problématique générale du karaté dans les pays occidentaux est liée en grande partie à la compréhension et l'acceptation inconditionnelle de la culture japonaise, du phénomène particulier de la fragmentation des structures organisationnelles liée au karaté affaiblissant la perception du public sur la rigueur et la compétence des instructeurs de karaté dû à la prolifération des styles et des associations partout dans le monde.

Les irritants associés au programme de formation d'instructeurs ont été nombreux au cours de cette période que j'élaborerai dans le but de trouver des pistes solutions pour proposer dans la prochaine section les éléments à la mise sur pied d'un programme de formation plus teinté des valeurs et de l'expertise scientifique du XXIe siècle.

4.1- Démarche personnelle



Cette recherche est la conséquence naturelle de ma propre expérience comme stagiaire inscrit au programme de formation des instructeurs par ISKF. J'ai débuté ce programme en janvier 1985 ayant obtenu mon grade technique de 3e DAN, détenant le niveau D de juge de compétition et étant âgé de 35 ans.

Tout d'abord, je dois préciser que j'ai débuté la pratique du karaté en 1970 au Collège Saint-Laurent dans le cadre d'un programme para-scolaire de niveau collégial. Nous étions nombreux à nous inscrire et il n'a fallu que quelques semaines pour voir le groupe se dissiper parce que le programme d'entraînement offert était physiquement très exigeant et calqué sur l'entraînement japonais de la JKA qui était la référence technique de notre style à l'époque. Mes instructeurs ont été Jacques Lapalme qui a vécu au Japon et obtenu son grade de 1er DAN lors de ce séjour, de François Gélinas qui fit l'expérience nipponne avec obtention d'un niveau de 2e DAN et de Reynald Leboeuf, qui séjourna au Japon à quelques reprises. Il obtenu sont grade de 2e DAN et s'entraîna au dojo Hoitsugan. Il épousera une japonaise et pouvait s'exprimer en japonais. Mais l'impression la plus tangible est que tous trois, ils m'ont inspiré par la vivacité, la souplesse et la puissance des techniques produites par le style du karaté de la JKA-SHOTOKAN.

Les 10 prochaines années ont été une période d'apprentissage et d'amélioration des techniques de bases du karaté, des katas SHOTOKAN de la JKA et du combat libre. Cet apprentissage s'est fait sous la direction du programme para-scolaire collégial, des cours additionnels sous l'égide du KIO Saint-Laurent avec l'instructeur-chef Alain Dagenais, 2e DAN à la paroisse Notre-Dame du Bel-Amour à Cartierville et sous la responsabilité de la Ville de Saint-Laurent.

Une pause est survenue entre 1974 et 1977 où j'ai obtenu mon premier poste permanent comme gérant de l'aréna municipal et directeur des loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. À cette occasion, j'ai pris la direction du programme municipal trifluvien de karaté de ma ville d'adoption pendant une période de 3 ans. Le programme m'a permis de comprendre de première main les exigences de la tâche d'instructeur de karaté et de la responsabilité de l'enseignement de cette discipline martiale.

Au Québec, mon implication au sein du Comité Technique et Pédagogique (CTP) a débuté en 1989 jusqu'à maintenant avec l'introduction de la régionalisation de notre organisation dans les régions administratives (5) du Québec qui a favorisé l'éclosion du dynamisme régional dans la pratique et l'enseignement du karaté à l'échelle de la province du Québec en créant un rapprochement des membres et en permettant l'émergence d'initiatives régionales tout en décentralisant démocratiquement les pouvoirs dans le respect de l'autonomie et le caractère



propre du milieu régional. La seconde initiative a consisté en la rédaction d'un cahier de référence sur le karaté intitulé « Le Guide de l'instructeur » qui consistait en un ouvrage regroupant les renseignements techniques et administratifs qui faisaient défaut pour assurer aux instructeurs de karaté un outil de référence. Cet ouvrage regroupait plusieurs sections et des annexes dont l'historique du karaté, les statuts et règlements généraux, la liste des membres, les méthodes administratives, le fonctionnement du Comité technique et pédagogique, les normes d'enseignement, le syllabus d'évaluation des exigences techniques du système de Kyu et de Dan, les règles de compétition et d'arbitrage du sports d'élite et enfin, les normes de santé et le règlement de sécurité.

J'ai participé au programme de formation d'instructeur d'ISKF pendant une période de 15 ans en complétant les 30 crédits techniques du programme, en rédigeant 17 des 43 sujets de recherche. J'ai obtenu le grade d'officiel de compétition de niveau B (1995) et les grades technique de 4e DAN (1992), de 5e DAN (1999) et 6e DAN (2007). Ce programme m'a rapporté nombreuses connaissances techniques sur l'enseignement du karaté mais m'a laissé un souvenir amer d'impuissance à réaliser mon ambition de devenir un instructeur certifié par les limites et déficiences profondes du programme à temps partiel et ce, malgré les efforts et énergies que j'ai investi pour le compléter selon les règles en vigueur.

Malgré cette situation, on a obtenu de Me Teruyuki OKAZAKI une lettre de procuration, nous autorisant à le remplacer à titre d'examineur pour les examens du niveau 9e à 1er Kyu sur le territoire du Québec parce que nous avons complété les cours techniques, du nombre d'années de pratique, de notre grade de DAN et du rôle de leadership au sein de l'AKJQ.



4.2- Les irritants majeurs du programme d'instructeur

Pendant plusieurs années, j'ai été inscrit au programme de formation d'instructeur d'ISKF où j'ai expérimenté des frustrations ou des irritants par rapport à la méthode d'enseignement, l'encadrement des stagiaires et l'évaluation des travaux de recherche. Comme mentionné dans la section précédente, j'ai rapidement obtenu et complété de janvier 1985 à juin 1987 les 30 crédits techniques requis en participant à stages provinciaux, nationaux et aux Camps d'été à Philadelphie. De plus, j'ai rédigé plusieurs travaux (17) du programmes de recherche en français et traduits en anglais qui ont été expédiés au siège social à Philadelphie pour obtenir une évaluation et sont restés sans réponse avec aucun accusé de réception.

De cette expérience personnelle, je suis à même de constater que le programme offert à temps partiel est malheureusement voué à un échec pour la plupart des personnes inscrites. Les exigences pour graduer de ce programme permettent à très peu de candidats de terminer ce programme où de graves lacunes d'encadrement et de sérieux se font sentir. Tout d'abord, l'encadrement des stagiaires à temps partiel n'existe pas outre un document sur les objectifs du programme et un cahier du stagiaire. On doit se débrouiller par soi-même pour faire nos propres lectures et de rechercher nos références techniques et académiques.

L'enseignement des cours techniques pour l'obtention des crédits techniques est aléatoire et déficient car il est soumis à la bonne volonté de l'instructeur officiel responsable de la thématique d'enseignement. Il n'existe aucun contenu d'enseignement uniformisé. Mais que dire de la déficience du niveau de maîtrise de la langue anglaise par les instructeurs japonais résidant depuis plus de 40 ans aux États-Unis que je juge inacceptable et incompréhensible.

La fréquence de diffusion de ces cours d'instructeurs sur le plan régional ou national est négligeable, car au rythme de 3 ou 4 cours par année un stagiaire aura de besoin de 5 à 7 ans pour accumuler les crédits reliés aux exigences techniques. Les crédits obtenus sont donnés sur simple présence parfois même quand le sujet du cours est timidement effleuré ou ne correspondant pas à la thématique ou lorsque le cours d'instructeur se transforme à un entraînement physique pour ceintures noires de 2e DAN et +.



La méthode d'enseignement employée pour apprendre le rôle d'instructeur et de maîtriser les habiletés d'enseignement est de type essai-erreur. Dans un cours typique lorsqu'un stagiaire est désigné pour enseigner une technique de base (Kihon), une forme spécifique (Kata) ou une technique de combat (Kumité) devant un groupe de collègues, il est souvent soumis à un barrage de questions embarrassantes et humiliantes de la part des seniors ou des autres stagiaires dans le but de valider ses connaissances et son enseignement.

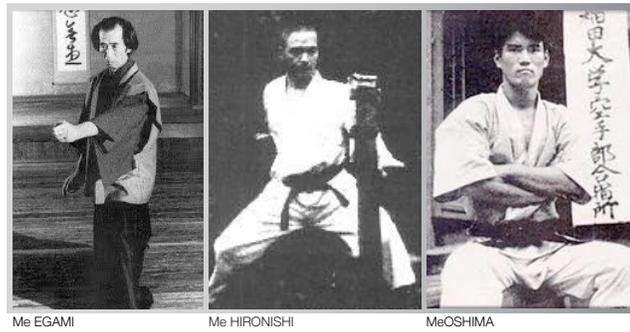
Un autre aspect plutôt sombre concerne le dépôt des sujets de recherche qui sont transmis au QG-ISKF. Mon expérience personnelle démontre qu'ils ne sont lus qu'à la toute fin du programme et aucune annotation n'est fournie aux stagiaires comme rétroaction positive sur le travail de recherche accompli. Quant à la rédaction des 43 sujets de recherche demandée, ceci correspond à une thèse de maîtrise universitaire et constitue un obstacle majeure à la réussite du programme demandant une grande disponibilité de temps et de ressources que plusieurs ne disposent pas dû aux obligations de la vie quotidienne, de la famille et des ressources financières. Au Québec, la contrainte de la langue double la problématique et une large partie du temps est consacré à la traduction avec des moyens limités.

4.3- Fragmentation et colonialisme du karaté à l'échelle mondiale

Nous constatons depuis plusieurs années qu'à l'échelle mondiale, un des problèmes majeurs qui affecte indirectement la formation technique des instructeurs de karaté et qui est une source assez criante de cette problématique concerne la fragmentation des structures et l'attitude colonialiste des japonais envers les non-japonais.

À l'époque de l'âge d'or du karaté dans les années 1960, la JKA a formé des instructeurs de hauts niveaux avec des habiletés exceptionnelles émergeant d'une période d'après-guerre où les opportunités économiques à relever étaient grandement encouragées au Japon. Elle (JKA) a envoyé des instructeurs à travers le monde afin de promouvoir le karaté SHOTOKAN de la JKA et ce, à la demande de personnes ayant déjà été initiées au karaté ou par la publicité dans les journaux. Certains d'entre eux n'ont été que de passage pour une période plus ou moins longue mais d'autres sont restés en permanence dans un nouveau pays pour établir les bases et les fondements de leur organisation en conservant leurs valeurs culturelles japonaises sans s'ajuster aux réalités locales.



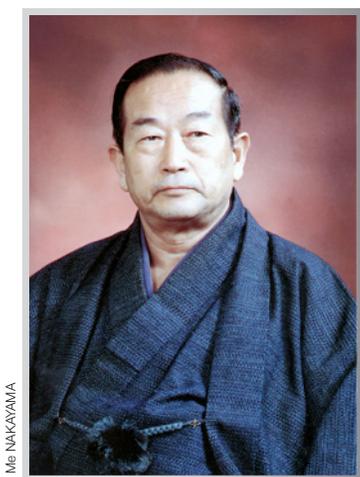


Le phénomène de la fragmentation du karaté SHOTOKAN a éclaté dès le départ par une différence d'idéologie entre les instructeurs fidèles à Me Gichin FUNAKOSHI à l'égard des méthodes d'enseignement du karaté et celles promues par les jeunes instructeurs et nouveaux leaders de la JKA. La discorde associée aux arrangements funéraires de Me Gichin FUNAKOSHI en 1957 n'a fait qu'accentué le problème entre les deux (2) groupe et la scission était inévitable. Les karatékas seniors tels que Shigeru EGAMI et Genshin HIRONISHI ont formé une organisation distincte le SHOTOKAI et Tsutomu OHSHIMA a créé le SHOTOKAN KARATE of AMERICA se disant beaucoup plus près de l'enseignement de Me FUNAKOSHI.

L'enseignement du karaté de la JKA est basé sur les enseignements de Me FUNAKOSHI mais des adaptations ont été faites sous la direction de Me NAKAYAMA. D'autre part, les instructeurs japonais exercent et appliquent une politique ou une méthode de protectionnisme envers les étrangers où il est pratiquement impossible d'avoir accès à la haute hiérarchie pour des postes administratifs ou techniques. Plusieurs faits documentés témoignent de cette attitude colonialiste dans les pays étrangers où des instructeurs diplômés étaient envoyés sur une base permanente sans consultation avec les dirigeants ou imposés malgré la compétence d'instructeurs locaux qui oeuvraient depuis de longues décennies. Cette attitude colonialiste n'est plus acceptée et plusieurs l'on appris à leur dépend devenant indépendant du QG-JKA en formant leur propre organisation nationale.

En étudiant attentivement l'évolution et l'histoire de la JKA, on remarque que la provenance des administrateurs et pratiquants de hauts niveaux ont été formé à l'université TAKUSHOKU. Elle est une université privée qui fut fondé en 1900 et elle possède cinq (5) facultés enseignant le commerce, les sciences politique et

les sciences économiques, les langues étrangères, les études internationales et la technologie. L'université a formé plusieurs administrateurs dont plusieurs d'entre eux étaient des karatékas élités et ont assumé des postes administratifs au sein de la JKA. Quant à lui le club de karaté universitaire de TAKUSHOKU a été fondé en 1924 et a instruit beaucoup d'instructeurs et de compétiteurs de karaté dont Masatoshi NAKAYAMA (1913-1987), Hidetaka NISHIYAMA (1928-2008), Teruyuki OKAZAKI (1931-), Masataka MORI (1932-), Hideo OCHI (1940-), Hirokazu KANAZAWA (1931-), Tetsuhiko ASAI (1935-2006), et bien d'autres.



Me NAKAYAMA

Le lien à établir consiste à ce que les instructeurs qui formèrent la JAPAN KARATE ASSOCIATION dans les années 60 étaient composés des personnes diplômées de l'université de TAKUSHOKU et formèrent la JKA sous la direction de Me NAKAYAMA. Leurs études en sciences politiques, sciences économiques et du commerce les ont amenés dans un contexte de l'après guerre à formuler un programme audacieux qui devait mener à l'exportation du karaté à l'extérieur du Japon. Le Japon a connu dans les années 20 sous le nationalisme des vues expansionnistes en Mandchourie et le bombardement de Pearl Harbor à Hawaii a mené à l'éclatement de la Seconde Guerre mondiale. Il faut comprendre qu'à ce moment-là le Japon tentait de se relever de la défaite de la guerre et que les emplois étaient très rares. Le karaté deviendra une matière première provenant du Japon comme un produit manufacturier de première qualité à l'exemple de l'industrie automobile avec Toyota et Honda et dans le domaine technologique avec Toshiba et Nikon.

Dans les années 60, les nouveaux diplômés de ce programme avaient comme responsabilité d'introduire le karaté tout autour du monde à même titre que s'est déroulé l'évangélisation chez les peuples païens par l'église romaine catholique. Malheureusement, ils ont échoué pour des raisons culturelles à mettre sur pied le système qui les ont amenés à devenir des instructeurs qualifiés. Cet échec a eu pour effet intentionnellement ou pour d'autres causes à maintenir les japonais en contrôle du développement du karaté à l'échelle mondiale. De ce fait, ils n'ont pu attirer dans leur rang des non-japonais et ont été résistants à les considérer comme égaux à



eux-mêmes. Mais, la cohorte d'instructeurs des années 60 est âgée entre 75 et 85 ans. Aujourd'hui, il y a un problème majeur de relève et on se tourne vers le lien sanguin ou on fait venir un expert du Japon ignorant volontairement les personnes locales et compétentes qu'ils ont été formées au fil des décennies pour assumer le leadership technique et administratif.



Le monde des arts martiaux et plus particulièrement le karaté à l'échelle mondiale souffre depuis près de 60 ans d'une fragmentation par la division (scission) de ses associations et le départ de ses instructeurs-seniors de la JKA pour former leur propre organisation. Cette fragmentation est une des raisons principales que le monde du karaté n'est pas apte à s'unifier. Du temps de Me FUNAKOSHI, il nommait son art le KARATÉ et ne faisait pas référence à un style en particulier.

Il faut préciser que les nouveaux instructeurs partageaient une pensée différente de la vieille garde où l'enseignement du karaté devait se faire bénévolement plutôt que rémunéré comme un emploi permanent ou une profession. Cette dilution des compétences tient plus à la personnalité des leaders qu'à leur différence technique. À travers le monde sans la loyauté à ses racines, l'existence des organisations et des structures n'ont plus beaucoup de valeurs aux yeux des adeptes, ce qui entraîne une prolifération des groupes et de sous-groupes rendant indétectable par le public du sérieux de cet univers complexe. La personnalité forte des nouveaux leaders empêche toute unification qui est une caractéristique propre au karaté en général dans tous les styles confondus et remet plus qu'à demain le jour où le karaté sera au programme des Olympiques comme discipline sportive. Que ce soit SHOTOKAN, WADO-RYU, SHITO-RYU ou KYOKUSHINKAI la problématique est la même face aux guerres de pouvoir, de personnalité et d'argent.

La JAPAN KARATE ASSOCIATION a vécu diverses divisions ou scissions depuis les années 70. En 1977, Shiro ASANO a formé sa propre organisation et a invité Hirokazu KANAZAWA à être le chef-instructeur connu sous de SHOTOKAN KARATE-DO INTERNATIONAL (SKI). En 1987, la JKA a vécu une période de turbulence au quartier général (QG) et à travers le monde. En Europe, Taiji KASE (France) et Hiroshi SHIRAI (Italie) ont quitté pour former la





Me KANAZAWA

Me KASE

Me SHIRAI

Me ASAI

WORLD KARATE-DO SHOTOKAN ACADEMY. En 1990, une dispute légale a éclaté entre 2 groupes internes pour le contrôle de la JKA et ce, après le décès de Masatoshi NAKAYAMA pour la direction technique et l'orientation de la JKA. En 1999, la court suprême a dû tranché en faveur du groupe du président NAKAHARA contre l'autre groupe mené par Tetsuhiko ASAI. Deux autres instructeurs quitteront la JKA par la suite, Keigo ABE et Mikio YAHARA pour former leur propre organisation .



TERUYUKI OKAZAKI

En 2007, Teruyuki OKAZAKI avec son organisation ISKF devient indépendant de la JKA qui était la force dirigeante derrière la création de la nouvelle entité nommé la JKA/ WF pour favoriser la démocratisation du karaté SHOTOKAN de la JKA sur le plan mondial et en 2009, Satoshi TAKAHASHI quitte la JKA d'Australie pour former TSKF Australia.

Plus récemment en 2011, une nouvelle organisation INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU a vu le jour suivant la démission de Sensei Frank WOON-A-TAI comme vice-président du Comité technique d'ISKF et chairman de la JKA/WF du Canada. Il a remis sa démission à ISKF dû à des attaques personnelles portant atteinte à son intégrité, sa loyauté et à son honneur suite à de fausses accusations non fondées et basées sur des



Sensei FRANK WOON-A-TAI

rumeurs, des oui-dire et des dénonciations anonymes sans le droit à une défense équitable face à ses accusateurs. IKD recense actuellement dans son organisation un «membership» diversifié malgré son jeune âge provenant de l'Amérique du Nord avec 10 provinces canadiennes et quelques (3) états des USA, de 8 pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes, de 5 pays de l'Amérique du Sud, de 2 pays d'Europe et de 2 pays d'Asie.



5- PROGRAMME DE FORMATION POUR LE XXI^e SIÈCLE

Dans la section suivante, je propose de considérer ma recherche en cinq (5) volets afin de tenir en compte une modernisation du programme d'instructeurs sous IKD dans une perspective de vision d'avenir et de développement des compétences. Il s'agit de revoir la méthode d'enseignement, d'adapter une approche didactique, de constituer une banque de référence, l'annotation des sujets de recherche et enfin, de revoir les exigences de certification des instructeurs.

5.1- La méthode d'enseignement

Pour que INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU puisse offrir un programme de formation innovateur à des stagiaires à temps partiel et à temps plein, il faudra qu'elle développe une approche flexible dont les exigences peuvent être rencontrées par un grand segment de la population active de karatékas.

La méthodologie d'enseignement doit permettre de valoriser l'enseignement dynamique et éducatif plutôt que de se concentrer sur des entraînements physiques qui sont contre-productifs pour développer des habiletés d'enseignant ou d'instructeur de karaté. Si les stagiaires ne sont pas aptes à comprendre ou à exécuter les techniques de base (Kihon), les formes (Katas) avancés et les différents niveaux de combat (Kumité), ils devront assister à des cours spécifiques pour les grades supérieurs en dehors des heures d'enseignement dédiées à la formation des instructeurs.

Une formule de stage intensif d'une durée de 2 à 3 jours permettrait de concentrer les apprentissages sous forme de cours théoriques avec une approche pratique basée sur un apprentissage didactique plutôt qu'un entraînement à caractère physique. Les cours théoriques et magistraux devraient prendre une plus large place avec comme outil de base un cahier de note ou l'ordinateur dans les cours. L'enseignement pratique des techniques devrait se limiter à la compréhension des concepts pédagogiques car le cours d'instructeurs ne devrait pas devenir un cours d'entraînement technique pour les ceintures noires. Ceci constitue une perte de temps et d'énergie et est contre productif dans un objectif de formation d'instructeur de karaté.



En comparant les quatre (4) programme de formation d'instructeurs de la section précédente, on constate qu'il existe une légère différence dans le syllabus d'enseignement mais que la démarche pédagogique de chaque organisme est difficile à juger sur papier. C'est-à-dire que ces programmes de formation JKA/ISKF/AJKA-I et IKD s'entrecoupent entre eux quant au choix des sujets d'apprentissage, d'enseignement et de recherche. La dynamique pédagogique d'enseignement employée par l'AJKA-I se distingue en associant dans le syllabus d'enseignement un lien étroit entre le contenu des cours théoriques et techniques versus les sujets de recherche. Quant à la durée de chaque session de cours, elle est nettement supérieure à celle des organismes recensées étant de 4 à 5 heures de formation versus les 90 minutes dans les autres programmes. La fréquence d'apprentissage se fait aux 6 semaines et lors de stages ou de camps spéciaux contrairement à une formation à temps plein ou à temps partiel sporadique pouvant se compléter en près de 3 ans.

Quant à IKD, elle met un emphase sur les exigences d'évaluation techniques de son syllabus d'évaluation et une recherche dans l'exécution des formes (kata bunkai). Elle devrait concevoir un cahier technique de formation du stagiaire où serait défini chaque sujets techniques du syllabus sous forme de fiche énumérant le but et les objectifs du cours, des habiletés poursuivies et des critères d'évaluation ainsi que les références bibliographiques pour aider le stagiaire dans sa recherche personnelle. L'enseignement moderne doit permettre d'acquérir des méthodes ou des outils pédagogiques pour les diverses clientèles tels que les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes matures et les personnes ayant un handicap physique ou mental.

À titre d'exemple, voici une fiche technique-type sur le contenu d'un cours # 4 pouvant être remis à chaque stagiaire lors d'un stage de formation pour instructeur:



TITRE:

Cours #4 : PUISSANCE DE LA ROTATION DES HANCHES

DÉFINITION:

L'énergie produite par la rotation du corps est une notion associée à la force utilisée par la partie supérieure du corps pour appliquer de puissants coups avec les poings, les pieds et des blocages en conservant une posture droite en équilibre.

OBJECTIFS:

- 1) Déterminer la provenance de l'énergie produite par la rotation du corps pour appliquer de puissants coups de poing (Tsuki waza), coups de pied (Kéri waza) et de blocages (Uke waza).
- 2) Définir les principes de vitesse, stabilité et d'équilibre nécessaires pour exécuter les techniques en position de base (Tachi Kata) de karaté.

CONTENU D'ENSEIGNEMENT**KIHON:**

- Élaborer les points importants du syllabus d'examen pour les ceintures vertes (7e à 6e Kyu)
- Enseigner les techniques (Jodan et Chudan oi-zuki / Age-uke / Soto-uke, Uchi-uke et Shuto-uke) impliquant la rotation des hanches avec la contre-attaque
- Enseigner les positions de base (Zenkutsu dachi, Kokutsu dachi et Kibadachi) solidement ancrées pour maintenir une bonne posture. et de bonnes techniques
- Développer des éducatifs comme exercices d'apprentissage pour faciliter la compréhension et la facilité de la rotation des hanches dépendant des types de morphologie corporelle

KATA:

- Exécution dans le bon ordre des 20 mouvements du kata Heian Sandan
- Critères d'évaluation: Posture correcte, bonne concentration, expansion et contraction du corps
- Utilisation correcte du 4è degré de puissance



KATA BUNKAI:

- Application des mouvements contre 2 attaquants
- Compréhension du rôle d'attaquant et de défenseur avec des techniques de blocages double et de luxation, de contre-attaque, de rotation du corps

KUMITÉ:

- Technique de Sanbon kumité avec contre-attaques
- Niveaux des attaques Jodan / Chudan / Gedan
- Niveaux des blocages utilisant les Age-uke, soto-uke et gedan-barai
- Usage de la contre-attaque (Gyaku-zuki) avec la rotation des hanches

RECHERCHE:

Pour votre sujet de recherche, vous devez traiter l'effet de la rotation du corps avec l'utilisation de la partie supérieure du corps de façon à appliquer correctement des techniques puissantes dans l'exécution de techniques d'attaques et de défenses. Un signal mental transmet au système nerveux des impulsions qui font regrouper les fibres et les muscles pour exécuter des mouvements spécifiques au corps.

BIBLIOGRAPHIES / RÉFÉRENCES

NAKAYAMA, Masatoshi. *Best Karate 5*. Kodansha Intl, Tokyo, Japan 1977

NAKAYAMA, Masatoshi. *Dynamic Karate*. Kodansha Intl, Tokyo, Japan 1974



Dans un contexte de formation moderne des enseignants ou instructeurs de karaté au XXI^e siècle, il est temps de remettre en question la méthode classique japonaise d'enseignement datant du milieu du XX^e siècle visant à développer des élites par une rigidité dans l'enseignement où peu de place était consacré au «feed back» à la rétroaction sur l'enseignement. Quant à elle, la pratique du karaté japonais diffère de la pratique de chez nous dû à leurs valeurs, à leur tradition et à leur culture car au Japon, le karaté est perçu comme une pratique sociale et culturelle et son adaptation en Amérique du Nord est le produit d'une intégration forcée qui n'a pas toujours tenu compte des valeurs de la société d'accueil.

Il s'agit de concevoir une formule de stage intensif d'une durée de 2,5 heures à 3 heures par bloc de 5 cours techniques permettrait de simplifier l'apprentissage en concentrant les 30 cours techniques dans une période réaliste afin de compléter le programme d'enseignement. Le stage intensif (3 stages par année) pourrait se réaliser lors d'une fin de semaine ou lors d'un camp requérant 15 heures d'enseignement pour obtenir une certification. Chaque cours pourrait être enregistré sur caméra-vidéo pour constituer une référence pédagogique future et versé à la bibliothèque virtuelle pouvant être re-visionner par les stagiaires lorsque le besoin se fait sentir.

5.2- L'approche didactique

Au XXI^e siècle l'approche pédagogique didactique est largement répandue dans toutes les sphères de l'éducation moderne. L'enseignement supérieur fait appel à des situations d'apprentissage par progression d'exercices, d'approfondissements des principes et par l'usage de la rétroaction positive dans l'enseignement. Quant à l'organisation pédagogique, elle favorise la mise en place de situations d'apprentissage par la transmission des savoirs et le savoirs-faire propre au karaté, de l'analyse du comportement de l'élève et de la gestion de la tâche d'instructeur ou d'entraîneur comprenant l'évaluation des habiletés acquises. Cet enseignement doit s'adapter à différentes clientèles comme les enfants, les adolescents, les adultes, les seniors et les personnes handicapées.



La méthode d'enseignement didactique met en place des situations d'apprentissages et d'exercices pour développer les habiletés d'enseignement devant un groupe qui est une méthode bien éprouvée grâce à l'enseignement des principes et des habiletés techniques. Elle permet de créer des situations d'apprentissage, d'analyser les comportements de l'élève, de les corriger ou de les rectifier et d'en faire l'évaluation. Toutefois, il faut éliminé de cette formule les exercices de groupe où certaines personnes à tort ou à raison en créant de l'obstruction systématique par des questions complexes, gênantes ou des colles pouvant indisposer les stagiaires et les faire se sentir inaptes à cette fonction.

À l'analyse des objectifs poursuivis et du contenu pédagogique des quatre (4) programmes de formation d'instructeur précédemment décrits à la section « Programme de formation», j'ai noté une quasi similitude dans le choix des thèmes ou des modules d'enseignement concernant le choix des cours techniques (30 crédits) i.e. techniques de base (Kihon), les formes (Katas) et le combat (Kumité) ainsi que pour la liste des sujets (43) écrits de recherche qui sont à quelques différences près une copie conforme du programme initial structuré par la JKA.

5.3- Banque de référence

Une des faiblesses remarquées des programmes de formation d'instructeur étudiés concernent l'accessibilité en quantité et en qualité à des sources de références scientifiques pertinentes au domaine des arts martiaux, de l'activité physique et des sports. On constate que les sources bibliographies de référence des quatre (4) programmes de formation d'instructeurs sont essentiellement les mêmes soit le livre « Dynamic Karate » pour les principes physiques et techniques du karaté et les livres de la série des « Best Karate » pour les formes (Katas) écrits par Me Masatoshi NAKAYAMA comme étant les ouvrages de bases reconnu en karaté traditionnelle SHOTOKAN. Les autres ouvrages courants sont «The art of Empty-hand Fithging » écrit par Me Hidetaka NISHIYAMA et R.C. Brown, ainsi que « The Textbook of Modern Karate » écrit par Me Teruyuki OKAZAKI et Dr. M.V. Stricevic.



Il serait innovateur de créer une bibliothèque virtuelle IKD logée sur un site informatique sécurisé où les stagiaires inscrits ou les instructeurs pourraient avoir accès à une documentation sur les sujets de recherche sur le karaté. Cette banque de référence pourrait contenir en mémoire les sujets présentés par les candidats aux examens de 5e DAN et + permettant une diffusion de leurs travaux de recherche. Le comité académique IKD pourrait alimenter cette bibliothèque par diverses recommandations pouvant servir et être utile à tous les membres à la recherche de documentation appropriée. De plus, il serait possible d'y classer les cours d'enseignement sur vidéo-CD comme suggéré dans la section précédente sur la méthode d'enseignement permettant à des personnes qui sont dans des régions éloignées ou non-disponibles de bénéficier de l'enseignement à distance.

Les outils informatiques sur vidéo et par internet peuvent être des moyens dynamiques pour propager l'enseignement du karaté. L'usage de U-tube permet de visionner les épreuves de compétition et de voir les prestations des karatékas de nos régions dans l'exécution de katas, de katas bunkais, etc. Nous devons favoriser l'utilisation de ses outils pour faire avancer nos programmes et notre recherche vers l'excellence dans un contexte du XXIe siècle.

5.4- L'annotation des sujets de recherche

Les sujets de recherche ont une grande place dans la formation des instructeurs. Chaque organismes étudiés a retenu les 43 sujets de recherche proposés initialement par le programme de la JKA. Au même titre que le sujet de recherche exigé pour les examens techniques débutant avec le 5e DAN, il n'y a pas d'annotation positives ou négatives pour informer le stagiaire ou le candidat de sa réussite à avoir adéquatement compléter cette phase importante de leur promotion.

Je suggère que les membres du Shihankai se voit attribuer à tour de rôle la responsabilité d'annoter les sujets de recherche et de donner des commentaires suivant la lecture de la recherche. Pour le Québec, les sujets pourraient être écrits en français et les futurs membres francophones du Shihankai auraient la même tâche de lire, annoter et commenter les travaux de recherche.



On pourrait adopter une méthode d'évaluation alpha-numérique attribuant des lettre A, B, C, D et E correspondant à un pourcentage attribué selon la qualité de la recherche pour valoriser le travail intellectuel chez nos membres.

Note	%								
A+	95%	B+	84%	C+	74%	D+	64%	E+	54%
A	90%	B	80%	C	70%	D	60%	E	50%
A-	85%	B-	75%	C-	65%	D-	55%	E-	45%

5.5- La certification

À l'analyse des programmes recensés, nous constatons que chaque association a érigé un système qui répartit la certification dans trois (3) domaines distincts mais complémentaires soit la licence d'instructeur, la licence de juge et la licence d'examineur. Le système de certification se ressemble entre tous en comparant les quatre (4) programme de formation des instructeurs. La certification donne droit à une licence selon une répartition en quatre (4) niveaux de classes D, C, B et A sauf à l'exception d'une classe d'assistant-instructeur introduite par AJKA-I.

La pratique du karaté traditionnel dans une vision moderne est une contradiction sémantique en soi mais ce justifie par la volonté de mettre en place les enseignements de base en appliquant des méthodes techniques et académiques modernes pour l'avancement de la pratique traditionnelle du karaté SHOTOKAN. Il faut comprendre que le but de l'IKD est de maintenir l'Intégralité des connaissances de base, de l'histoire, de la philosophie en adoptant une approche de diffusion moderne du XXIe siècle. Le programme d'Instructeur/ officiel/ examinateur doit se côtoyer intimement.



La définition des termes qui sont employés doivent être compris pour interpréter le tableau des classes de certification. Le terme pré-requis est le minimum de connaissance ou d'expérience que doit posséder un stagiaire pour avoir accès à un niveau de certification. Les exigences académiques sont le minimum de sujets techniques et de recherche qu'un stagiaire doit compléter pour obtenir sa certification. L'examen est la condition dans lequel le stagiaire sera certifié pour réussir sa promotion.

1- Assistant-instructeur / Classe E

1.1: pré-requis de base

- Avoir 16 ans et plus d'âge;
- Détenir un grade de Shodan et +;
- Avoir terminer son secondaire ou équivalent;
- Avoir de 3 à 6 mois d'expérience dans l'encadrement d'un groupe sous la supervision d'un instructeur qualifié

1.2: exigences académiques

- Avoir compléter les cours techniques pour les crédits des sujets de #1 à #6.

1.3: examen

- Réussir un examen écrit à choix multiples sur leurs connaissances à la fin du stage et une validation pratique de leur habileté d'enseignement.

2- Instructeur / Classe D

2.1: pré-requis de base:

- Avoir 18 ans et plus d'âge;
- Détenir un grade de Nidan et +;
- Avoir débuté des études de niveau collégial ou équivalent;
- Expérience d'un (1) an dans l'encadrement d'un groupe sous la supervision d'un instructeur qualifié

2.2: exigences académiques

- Avoir compléter les cours techniques pour les crédits des sujets de # 7 à #12.

2.3: examen

- Réussir un examen écrit à choix multiples sur leurs connaissances à la fin du stage et une validation pratique de leur habileté d'enseignement.



3- Instructeur / Classe C

3.1: pré-requis de base:

- Avoir 22 ans et plus d'âge
- Détenir un grade de Sandan et +
- Détenir une licence de Classe D d'instructeur
- Détenir une licence de Classe D de juge
- Détenir une licence de Classe D d'examineur

3.2: exigences académiques

- Avoir compléter les cours techniques pour les crédits des sujets # 13 à #18
- Rédiger cinq (5) sujets de recherches dont les #1, 2, 5, 6 et 12

3.3: examen

- Réussir un examen écrit à choix multiples sur leurs connaissances à la fin du stage et une validation pratique de leur habileté d'enseignement.

4- Instructeur / Classe B

4.1: pré-requis de base:

- Avoir 30 ans et plus d'âge
- Détenir un grade de Godan et +
- Détenir une licence de Classe C d'instructeur
- Détenir une licence de Classe C de juge
- Détenir une licence de Classe C d'examineur

4.2: exigences académiques

- Avoir compléter les cours techniques pour les crédits des sujets # 19 à #24
- Rédiger cinq (5) sujets de recherches dont les #13, 20, 21, 37 et 42

4.3: examen

- Réussir un examen écrit à choix multiples sur leurs connaissances à la fin du stage et une validation pratique de leur habileté d'enseignement.

5- Instructeur / Classe A

5.1: pré-requis de base:

- Avoir 40 ans et plus d'âge
- Détenir un grade de Rokudan et +
- Détenir une licence de Classe B d'instructeur
- Détenir une licence de Classe B de juge
- Détenir une licence de Classe B d'examineur

5.2: exigences académiques

- Avoir compléter les cours techniques pour les crédits des sujets # 25 à 30
- Rédiger cinq (4) sujets de recherches dans la liste officielle et une (1) recherche indépendante #43

5.3: examen

- Réussir un examen écrit à choix multiples sur leurs connaissances à la fin du stage et une validation pratique de leur habileté d'enseignement.



Regrettablement le programme d'instructeur de la JKA/ISKF n'a pas accompli en entier leur objectif d'unifier les forces vives du karaté pour des raisons d'adaptation culturelles aux valeurs locales. Elles ont failli parce que les japonais ont voulu contrôler en entier le développement du karaté de la même façon qu'ils agissent dans les pays où ils importent des produits manufacturiers ou commerciaux.

En guise de comparaison concernant les standards de certification, il existe au Canada divers programmes de formation menant à une accréditation professionnelle, je citerai à titre d'exemple des organisations dans le domaine de la natation comme « La société royale de sauvetage et la Croix Rouge » qui se spécialise dans la formation de sauveteur et de moniteur de natation pour le réseau des piscines intérieures et extérieures dans le secteur public ou privé, dans le domaine du ski alpin avec « l'Alliance des moniteurs de ski du Canada (AMSC)» qui se spécialise dans la formation de moniteurs professionnels de ski pour les écoles de ski et les stations de ski et enfin, dans le domaine du golf avec «l'Association Royale de golf du Canada» qui forme les instructeurs professionnels de golf pour les terrains et clubs de golf publics et privés au Canada.

Chacune de ses organismes forment des professionnels dans le domaine de l'activité physique et du sport qui n'est pas reconnu par une formation universitaire mais elles reçoivent une reconnaissance de leur expertise et leur compétence sur le marché de l'emploi et de la consommation. De façon générale, chaque organisme possède une formation spécifique qui consiste à déterminer les critères ou pré-requis de base pour l'inscription des stagiaires, de mettre en oeuvre des stages techniques où les habiletés d'enseignement sont perfectionnées et évaluées avec une formation basée sur l'enseignement des techniques de base de chaque discipline et à un examen pratique et théorique de leurs connaissances.

Contrairement à d'autres sports où la profession est bien en vue, je constate que dans le domaine de la natation, du ski et du golf, il n'y a pas de styles différents mais une technique unique ou plusieurs méthodes peuvent vivre sous la même bannière rendant les structures fortes et homogènes. L'enseignement peut avoir de légère différence mais essentiellement obéi aux mêmes règles générales.



Il existe aussi depuis 1972, le «Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) » qui vise la formation des entraîneurs en enseignant la théorie de l'entraînement sous forme d'ateliers sur les aspects communs du rôle d'entraîneur ou d'instructeur dans tous les sports. Il a pour but d'approfondir l'apprentissage du rôle d'entraîneur ou d'instructeur et de faire l'initiation aux méthodes d'entraînement. Il a été développé grâce au concours de nombreuses personnes issu du milieu de la recherche sportive universitaire au Canada

Ce programme national canadien est divisé en cinq (5) niveaux techniques et théoriques. Il vise principalement à former adéquatement:

- les techniques de communication avec l'athlète;
- la psychologie du sport;
- le fonctionnement et la croissance du corps;
- les principes de base de l'enseignement;
- l'analyser les habiletés de base, de détecter les erreurs et des rectifier par rétroaction constructive;
- l'évaluation les conditions de pratiques dangereuses pour la sécurité dans les sports;
- et les principes de la planification une séance d'entraînement.

En réunissant toutes les conditions nécessaires recommandées, il serait réaliste de penser que le programme de formation d'instructeur d'IKD pourrait être accessible pour la certification des stagiaires dans une fourchette de temps variant entre 2,5 à 3 ans les munissant avec suffisamment d'outils techniques et pédagogiques pour accomplir leur tâche d'instructeur dans leur communauté locale ou à l'échelle régionale, nationale ou internationale.



CONCLUSION

Comme je l'ai exposé tout au long dans cette recherche en débutant par une brève description de l'évolution historique de l'enseignement du karaté où elle a été restreint dû aux interdits entre le XVe au XIXe siècle pour évoluer lentement au début du au XXe siècle dans les cours d'éducation physique des écoles primaires d'Okinawa vers les universités avec un enseignement à plus grande auditoire. Puis, l'on assiste à la création du programme de formation des instructeurs par la JKA qui a marqué le karaté à l'échelle mondiale et nous sommes témoin des nombreuses scissions qui ont affaibli sa réputation.

Actuellement, on recense plus de 10 millions de personnes pratiquant le karaté SHOTOKAN dans le monde. La qualité de l'enseignement est au coeur des préoccupations de nos associations sur le plan provincial, national et mondial. Le consommateur est une victime impuissante de la fragmentation constante des associations ou du départ d'une tête dirigeante. Le consommateur est pris en otage dans ce tourbillon car il n'a ni les compétences ni les moyens de déterminer les bons instructeurs des moins bons instructeurs dans ce marché agressif des arts martiaux.

Au Canada, ni les gouvernements provinciaux, ni le gouvernement fédéral n'ont imposé des règles minimales pour une bonne gouvernance et la sécurité du public dans ce domaine. Le karaté comme nous l'avons vu est organisé en style différents et est subdivisé en association d'appartenance multiples où personnes ne peut distinguer les subtilités des services offerts. Le karaté devient sur le plan des affaires un domaine public où le citoyen est pris en otage dû à un manque de réglementation pour régir les compétences et reconnaître la formation adéquate des instructeurs de karaté.

Pour l'INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU, le défi consiste à adopter une méthodologie d'enseignement et de pédagogie inspiré du XXIe siècle. La révision de ses critères de certification rendrait plus accessible le programme de formation d'instructeur dans les différentes régions et pays. À court terme, il sera ardu d'établir un programme national reconnu par les instances de l'éducation. À moyen et long terme l'établissement d'un collège comme en Guyane et en Ontario pourra améliorer la situation en créant la crédibilité à notre organisme.



BIBLIOGRAPHIES

- FUNAKOSHI, Gichin, Karate Do: My way of Life, Kodansha International, Ltd, Tokyo, Japan, 1975
- HABERSETZER, Roland, Le guide marabout du karate, Marabout, Verviers, Belgique, 1969.
- HAINES, Bruce A, Karate's history and traditions, Tuttle, Rutland, Vermont & Tokyo, Japan. Revised edition, 1995
- HASSELL, RG. Randall, Shotokan Karate: Its History & Evolution, Focus Publications, USA
- INGBER, Lesler, PhD. Karate: Kinematics and Dynamics, Uniques Publications, Hollywood, CA. 1981.
- NAKAYAMA, Masatoshi. Dynamic Karate. Kodansha Intl, Tokyo, Japan 1974.
- NAKAYAMA, Masatoshi. Best Karate 1 and 2. Kodansha Intl, Tokyo, Japan 1977.
- NISHIYAMA, Hidetaka / BROWN, Richard C. The Art of Empty Hand Fighting. Tuttle ,Tokyo, Japan. 1980.
- OKAZAKI, Teruyuki / STRICEVIC, Milorad V. M.D. The Textbook of Moder Karate. Kodansha Intl, Tokyo, Japan. 1984.



RÉFÉRENCES ET DOCUMENTATIONS

- JAPAN KARATE ASSOCIATION. Wikipedia.org, site officiel, <http://www.jka.or.jp/>
- JAPAN KARATE ASSOCIATION, Wikipedia.org, The free encyclopedia, <http://en.wikipedia.org/>
- INTERNATIONAL SHOTOKAN KARATE FEDERATION, [www.iskf.com/ history.html](http://www.iskf.com/history.html)
- INTERNATIONAL SHOTOKAN KARATE FEDERATION, www.theshotokanway.com/
- INTERNATIONAL SHOTOKAN KARATE FEDERATION, Instructor training program
- FISHER SHOTOKAN KARATE, The case for a canadian karate instructor progra, [http:// www.xylenepower.com/](http://www.xylenepower.com/)
- FISHER SHOTOKAN KARATE, Rhodes Charles, P. Eng,.Ph.D and Sensei Malcolm Fisher, Instructor training program, april 2012.
- AMERICAN JKA KARATE ASSOCIATION- INTERNATIONAL, L.B. Safar et Edmond Otis, Instructor training program overview
- COLONIALISME, , provient de <http://fr.wikipedia.org/>
- TAKUSHOKU UNIVERSITY, <http://takushoku-u.ac.jp/english/index.html>, march 2010.
- GICHIN FUNAKOSHI, provient de <http://fr.wikipedia.org> mai 2012
- DIDACTIQUES, article didactique des disciplines, Encyclopidia Universalis, www.universalis.fr/encyclopedia.htm
- DIDACTIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, [http:// fr.wikipedia.org/](http://fr.wikipedia.org/)
- QU'EST-CE L'ENSEIGNEMENT? provient de <http://hal.archives-ouvertes.fr/> par Philippe Dessus, 2008
- INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU, Kensusei program, Mission statement and Vision, Toronto, March 2011



ANNEXE 1

LISTES DES COURS TECHNIQUES

LISTE DES SUJETS DE RECHERCHE

INTERNATIONAL SHOTOKAN KARATE FEDERATION



ANNEXE 2

LISTES DES MODULES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUES

LISTE DES SUJETS DE RECHERCHE

AMERICAN JKA KARATE ASSOCIATION - INTERNATIONAL



ANNEXE 3

LISTES DES COURS TECHNIQUES
LISTE DES SUJETS DE RECHERCHE

INTERNATIONAL KARATE DAIGAKU

